

La politique française anti-ségrégative relève-t-elle d'une erreur de diagnostic ?

PAN KÉ SHON Jean-Louis*
VERDUGO Gregory**

Introduction : alternative des choix politiques

De nombreux états occidentaux se sont engagés dans de lourdes politiques déségrégatives au travers des politiques de « rénovation urbaine ». La version hexagonale de cette politique a été instituée par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (PRNU), dit « Plan Borloo ». Elle engage un budget de 50 milliards d'euros entre 2004 et 2013 et a pour ambition de lutter contre la ségrégation des populations en rénovant le visage *d'une partie* des quartiers en difficulté par la destruction de 131 000 logements et la « reconstitution de l'offre à hauteur de 125 000 logements », et la rénovation de logements vétustes (Observatoire des zones urbaines sensibles, 2010).

Les choix en matière politique sont toujours des choix contingents, contraints notamment par le budget du pays et les débats citoyens qui pèsent avec plus ou moins de poids sur les priorités politiques et sociales de la Nation. L'inscription de la déségrégation au tableau des priorités politiques françaises aurait nécessité qu'au préalable soit effectuée une évaluation rigoureuse. Mais le temps de la recherche n'est pas celui des politiques, ce qui explique des expertises le plus souvent réalisées *a posteriori*. L'évaluation doit porter sur deux aspects complémentaires : l'évaluation quantitative précise de la ségrégation et si possible de mettre au jour les processus des phénomènes étudiés afin de mieux les maîtriser.

L'établissement d'un diagnostic rigoureux de l'état actuel de la ségrégation en France reste essentiel car la pertinence des dispositions politiques et sociales mises en œuvre ainsi que la qualité du débat démocratique en dépendent. On peut très grossièrement le résumer en deux options. D'un côté, si la ségrégation augmente continuellement ou même stagne à un niveau élevé et que des externalités négatives découlent de cette concentration « excessive », autrement dit par des effets de contexte (dit aussi effets quartier), alors les mesures politiques devraient se tourner prioritairement vers l'amélioration de la mixité ou de la déconcentration socio-ethnique par le bâti (la rénovation urbaine) ou toute autre mesure de nature à fluidifier les quartiers concentrés et défavorisés. L'option de la rénovation urbaine choisie par les gouvernements précédents, *a priori* de bon sens, a pourtant fait l'objet de critiques, notamment à cause de résultats décevants, non exempts d'effets pervers en déplaçant les problèmes

* Ined.

** Banque de France. Les opinions exprimées dans cet article ne reflètent pas nécessairement les vues de la Banque de France.

aux quartiers voisins ou plus lointains et parfois préjudiciables aux migrants eux-mêmes leur rendant l'accès au logement social encore plus difficile puisque la déségrégation vise avant tout une déségrégation socio-ethnique (Kirszbaum, 2008).

De l'autre côté, si la population des quartiers très ségrégués se renouvelle en permanence par le jeu des mobilités résidentielles et que ces territoires jouent un rôle de sas pour les primo migrants alors il vaudrait mieux lutter contre certaines pénalités à vivre dans des territoires de transition : éducation en moyenne de moins bonne qualité, échecs scolaires, difficultés d'accès aux emplois, insécurité dans les quartiers les plus pauvres, offre réduite des transports, manque d'accueil des enfants en bas âge, etc. Par ailleurs, si le problème dans ces quartiers est davantage la concentration de la misère que la concentration ethnique en tant que telle, il est alors cohérent de favoriser des mesures durables afin de lutter contre les bas revenus plutôt que de développer des mesures basées sur une vision ethnicisée des problèmes sociaux. En outre, le traitement spatial des problèmes sociaux ne garantit pas que les plus modestes, et notamment au début de leur carrière résidentielle, se localisent dans ces territoires et ceux en ascension sociale en sortent alimentant ainsi la précarité de ces espaces.

Le but visé par les politiques de rénovation urbaine est la recherche de la mixité sociale (euphémisme utilisé pour mixité ethnique) en « re-capturant les classes moyennes ». C'est-à-dire en entamant un processus de « gentrification » de ces quartiers en attirant ou en fidélisant les classes moyennes par la destruction de logements, la construction d'unités plus petites et l'embellissement environnemental. Cette politique est partie du présupposé implicite qu'il y aurait à l'œuvre une forte dynamique ségrégative, notamment « ethnique », génératrice d'effets pervers tels que les émeutes sporadiques de ces trente dernières années. Cette politique très coûteuse tend à assécher des fonds déjà en raréfaction dans un cadre budgétaire lui-même fortement contraint. Une allocation optimale des fonds publics pourrait contrer plus directement les pénalités objectives à vivre dans un quartier ségrégué plutôt que rechercher à ce qui ressemble à une mixité hypothétique. Si les présupposés relatifs à l'aggravation de la ségrégation et aux processus ségrégatifs se révèlent erronés et qu'à l'inverse la tendance serait à l'incorporation résidentielle des immigrés au fil du temps, il est alors légitime d'interroger la pertinence d'une politique de la Ville uniquement axée sur la rénovation urbaine.

Cette communication va s'attacher à l'évaluation de la ségrégation française à partir de l'exploitation jusqu'à présent inédite de données infra communales de localisation des immigrés grâce aux recensements de la population depuis 1968. Ces résultats demanderaient à être ensuite replacés dans le cadre européen grâce à une méta-analyse des études récentes relatives à la ségrégation ethnique des pays européens. Ces études conjointes permettraient de dresser un schéma de la ségrégation et de mettre au jour les processus de ségrégation et d'incorporation résidentielle des immigrés dans les sociétés européennes. Faute de place, ce second volet de l'étude ne sera pas abordé ici.

Données et méthodes

Données utilisées

Les recensements de la population (RP) utilisés sont ceux de l'exploitation complémentaire qui disposent des informations les plus complètes sur la structure des ménages et la catégorie socioprofessionnelle

des personnes. Sont ainsi mobilisés pour cette étude, les RP de 1968, 1975, 1982, 1990, 1999 et de 2007. Ce dernier RP est particulier en raison du passage au nouveau recensement en continu. Il est constitué de l'agrégation de 5 enquêtes annuelles de recensement s'étageant de 2005 à 2009 dont la date « moyenne » de validité est considérée à 2007. Le taux d'échantillonnage est de 25 % pour les RP complémentaires de 1968, 1982, 1990, 1999 et 2007 (voir INSEE, 2009). Il est de 20 % pour le RP de 1975.

Découpages spatiaux, IRIS et pseudos IRIS

Les estimations sont réalisées au niveau des quartiers (IRIS) pour le RP 1999 et 2007. L'IRIS est un découpage socio-spatial *ad hoc* de l'Insee qui a été introduit en 1999 pour les communes d'au moins 10 000 habitants. Il représente un pôle de maisons d'en moyenne 2 500 habitants dont les limites sont définies en utilisant les ruptures du tissu urbain telles que les voies principales, les voies ferrées, les cours d'eaux, etc. Les IRIS correspondent à l'agrégation de 3 îlots, autre découpage de l'Insee. Les IRIS ne sont pas disponibles pour les recensements antérieurs à 1990. Il a été nécessaire de construire des pseudos IRIS à partir de l'agrégation de 3 îlots en moyenne. Ils permettent de suivre l'évolution de la ségrégation en utilisant un découpage socio-spatial de taille homogène pour chaque recensement. Un algorithme agrégeant les îlots contigus permet d'obtenir des pseudo-IRIS d'au plus 3 000 habitants. Afin de disposer d'effectifs suffisants, les IRIS et pseudo-IRIS de moins de 800 habitants sont éliminés des calculs. Les recensements de 1975 à 2007 écartent ainsi moins de 0,8 % des habitants et moins de 1,9 % pour 1968.

L'utilisation de pseudo-IRIS avant 1999 produit une rupture dans notre série. Il a été possible pour l'année 1999 de comparer les indices de dissimilarité calculés à partir des IRIS et des pseudo-IRIS. Les résultats indiquent des différences faibles entre ces deux indices. Elles sont de l'ordre de 0,01 à ajouter aux pseudos IRIS pour retrouver le niveau de ceux construits par l'Insee pour les agglomérations et de 0,02 au niveau des origines nationales.

Champ des estimations, calcul des indices, définition de l'immigré

Les estimations présentées dans cette étude sont limitées aux unités urbaines¹ de 50 000 habitants et plus afin d'éviter l'hétérogénéité des situations entre petites et grandes agglomérations qui accroîtraient « artificiellement » les écarts des diverses estimations (les immigrés sont davantage concentrés dans l'urbain). Les indices de dissimilarité sont calculés au niveau des IRIS pour les immigrés selon chaque origine ou chaque région géoculturelle de provenance par rapport au reste de la population de l'unité urbaine concernée. Pour obtenir un niveau « moyen » de dissimilarité pour toute la population du groupe immigré, nous suivons Cutler *et al.* (2008) en utilisant la moyenne des ID des unités urbaines pondérée par la taille du groupe. Seules les unités urbaines dont la taille du groupe de migrants est supérieure à 500 individus sont prises en compte. Enfin, la définition « d'immigré » est celle habituellement utilisée en France : personne née étrangère à l'étranger et vivant dans le pays d'accueil.

¹ Selon la définition de l'Insee, une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu, sans coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions et comptant au moins 2 000 habitants. Les chiffres donnés dans cet article concernent les populations des unités urbaines de plus de 50 000 habitants.

Augmentation de l'immigration et modification de sa nature

Il y a une confusion couramment répandue entre l'accroissement du poids démographique des populations immigrées dans les pays européens au cours des dernières décennies et la montée conjointe de la ségrégation ethnique (par exemple Murdie et Borgegard, 1998 ; Härsman, 2006). Il n'y a pas de lien linéaire entre ces deux éléments même s'il faut bien s'attendre à un impact sur la localisation des populations en fonction de leur plus grand poids dans la population. Leur progression peut se matérialiser par une densification des quartiers où ils étaient déjà présents ou/et par un étalement dans de nouveaux quartiers.

Entre 1968 et 2007, la part des immigrés dans les unités urbaines de plus de 50 000 habitants est passée de 8,63 % à 11,66 %, soit une progression brute dans ces zones de 35 % de l'immigration en 40 ans. Cette accentuation s'est étalée progressivement dans le temps et le niveau de l'ensemble de l'immigration situe la France dans la moyenne des pays d'Europe occidentale. Dans ce laps de temps, la nature de l'immigration dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants a changé en passant d'européenne à extra européenne et plus précisément de latine à maghrébine et africaine. Les Européens représentaient plus des deux tiers de la population immigrée en 1968 et un tiers en 2007 (Tableau 1). Actuellement, le rapport des proportions s'est inversé entre migrants européens et non-européens. Dans cette période, la part de l'immigration non-européenne dans la population a progressé de 190 % en France. En 1968, les originaires du Maghreb et du reste de l'Afrique formaient un quart des immigrés. C'est près de la moitié en 2007. Les immigrés d'origine latine (ici limitée aux Italiens, Espagnols et Portugais) représentaient près de la moitié de l'immigration en 1968 et (un peu) plus qu'un cinquième 40 ans plus tard. La France est donc passée d'une immigration latine (4,08 % en 1968 et 2,39 % en 2007) à une immigration non-européenne (2,7 % en 1968 à 7,8 % en 2007) à dominante africaine et maghrébine.

Les flux des nouveaux migrants ont donc profondément renouvelé le « stock » initial d'immigrés installés. La première conséquence est que ces primo migrants démarrent leurs carrières résidentielles aux échelons les plus modestes alors que les plus anciens ont déjà effectué une partie de leurs parcours sur le sol français. Il faut se remettre en tête ce premier phénomène trivial sur lequel nous reviendrons plus tard. Enfin, pour fixer les idées, l'immigration en France métropolitaine en 2007 représentait près de 5,2 millions d'immigrés pour un flux annuel de près de 200 000 nouveaux migrants. Par rapport au milieu des années 1990, ces flux ont doublé en métropole pour l'ensemble des immigrés, et même triplé pour les Africains et les Maghrébins participant ainsi à l'impression d'une paupérisation des migrants non-européens et à leur stagnation sociale.

Ce changement de la nature de l'immigration a-t-il accentué les difficultés d'intégration (le terme d'assimilation correspondrait davantage à ce qui semble aujourd'hui attendu des migrants) à cause notamment de différences phénotypiques et culturelles plus évidentes et particulièrement la religion musulmane ? Il est utile de se rappeler des leçons de Noiriel sur les discriminations et les « ratonnades » subies par les différents types d'immigrés européens (Italiens, Suisses, Belges, Polonais) au cours de l'histoire de l'immigration en France et qui incitent à la prudence quant aux conclusions hâtives liées à l'origine des immigrés qui « expliquerait » leurs difficultés d'intégration ou le degré de rejet de la population native (Noiriel, [1988] 1992). Néanmoins, *a minima* on ne peut écarter que l'immigration en devenant *postcoloniale* a modifié la perception symbolique des migrants par la population native. Inversement, la relation des immigrés à la nation d'accueil est ambivalente à bien des égards au regard de l'histoire des pays colonisés et parfois de leurs guerres de libération. La France a imprimé durablement

Tableau 1. Parts des immigrés par origine dans la population française

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
						%
Afrique	2,16	3,12	3,86	4,08	4,42	5,5
– Afrique hors Maghreb	0,31	0,31	0,57	0,78	1,08	1,61
– Maghreb	1,85	2,81	3,29	3,3	3,34	3,89
Algérie	1,09	1,59	1,73	1,57	1,52	1,8
Maroc	0,34	0,65	0,93	1,11	1,24	1,49
Tunisie	0,42	0,56	0,62	0,62	0,58	0,59
Asie	0,42	0,48	0,96	1,41	1,51	1,84
– Asie Extrême-Orient	0,08	0,12	0,45	0,69	0,85	1,01
– Asie Moyen-Orient	0,21	0,26	0,51	0,72	0,65	0,83
dont Turquie	0,16	0,18	0,27	0,36	0,4	0,5
Europe	5,92	5,94	5,15	4,47	3,88	3,86
– Europe Latine	4,08	4,35	3,75	3,17	2,62	2,39
Italie	1,94	1,54	1,27	1,01	0,77	0,7
Espagne	1,49	1,24	0,96	0,77	0,57	0,48
Portugal	0,66	1,57	1,53	1,4	1,28	1,21
– Autre Europe	1,83	1,59	1,4	1,3	1,25	1,47
Autres nationalités	0,12	0,15	0,19	0,27	0,33	0,46
Non-Europe	2,7	3,75	5,01	5,76	6,26	7,8
Immigré	8,63	9,69	10,16	10,23	10,14	11,66

Champ : Population des unités urbaines supérieures ou égales à 50 000 h.

Sources : recensements de la population.

une image de grande puissance internationale et de référence fantasmagique pour les habitants de ces pays. L'une des conséquences pratique de ce rapport de colonisation est que cette immigration est majoritairement francophone, ce qui est de nature à faciliter l'incorporation de ces migrants à l'instar des immigrés noirs des Caraïbes en Grande-Bretagne maîtrisant parfaitement l'anglais et qui sont moins ségrégués que les Asiatiques. D'autres n'ont pas cet atout en France : les Asiatiques d'Extrême-Orient, les Turcs ou même les Portugais. La maîtrise de la langue à l'arrivée sur le territoire d'accueil constitue un élément parmi d'autres facilitant l'incorporation.

Progression des parts d'immigrés et baisse de la ségrégation

Comme nous allons voir, l'impact de la plus grande représentation numérique des migrants sur leur concentration spatiale semble contrintuitif car c'est aux dates de forte progression de leurs effectifs que la déségrégation tend à s'amorcer (Tableaux 1 et 2A). L'inflexion à la dispersion des Algériens et des Marocains

survient entre 1968 et 1975 alors que leur poids dans la population totale progresse de 52 % (2,81/1,85). De façon similaire, les proportions des autres Africains augmentent continûment depuis 1975 accompagnées d'une moindre intensité de leur ségrégation. Les proportions des Asiatiques d'Extrême-Orient se renforcent fortement depuis 1968 à mesure de leur dispersion. Cette même relation est observée entre 1975 et 1990 pour les Asiatiques du Moyen-Orient. Ces phénomènes observés également en Grande-Bretagne ont reçu une première tentative d'explication. L'augmentation naturelle de la population *in situ* et l'arrivée de nouveaux migrants a tendance à « saturer » les espaces initiaux de localisation (le nombre de logements nouveaux dans un quartier ne suit pas les nouveaux besoins) créant par réaction une dispersion des migrants à d'autres secteurs de localisation, générant des quartiers plus diversifiés (Simpson, 2007). Ce phénomène n'est pas unique mais on perçoit déjà qu'une augmentation des effectifs d'immigrés sur le territoire national ne se traduit pas mécaniquement par l'alourdissement de la ségrégation.

Baisse quasi générale de l'intensité de la ségrégation entre 1968 et 2007

L'intensité de la ségrégation correspond au degré de concentration d'une ou plusieurs populations dans un espace donné, souvent un quartier. L'indice de dissimilarité (noté ensuite ID) est traditionnellement utilisé dans la littérature scientifique pour sa mesure. Cet indice estime la proportion des membres d'une origine (la plus souvent minoritaire) qui devrait changer de quartier pour que ce groupe et le reste de la population se répartissent dans les mêmes proportions dans les quartiers (ou autres découpages socio spatiaux). L'indice est égal à 0 lorsque les deux groupes sont répartis de façon homogène dans les territoires d'intérêt et à 100 lorsqu'aucun membre du groupe n'a d'unité en commun avec les individus hors du groupe (Duncan et Duncan, 1955). Implicitement, l'usage de cet indice pour la ségrégation ethnique postule une innocuité des conditions sociales sur les répartitions spatiales car les populations sont évaluées en dehors des inégalités sociales de composition des groupes. Ainsi, une évaluation pertinente de la ségrégation ethnique demanderait que soient comparés les groupes ethniques à composition sociale identique, par exemple selon la proportion de leurs différentes catégories socioprofessionnelles, leur expérience professionnelle ou leurs diplômes.

Calculé au niveau des quartiers de 2 500 habitants en moyenne à partir des unités urbaines de 50 000 habitants, l'intensité de la ségrégation a baissé en France pour les immigrés algériens, marocains, tunisiens, espagnols et portugais entre 1968 et 2007 (Tableau 2A). Seuls, les immigrés turcs se distinguent en se stabilisant à un niveau élevé de polarisation entre 1975 et 2007 (ID 56 et 55). Il est difficile de déterminer la raison de cette singularité. Peut-être est-elle redevable à une recomposition interne d'une immigration turque particulièrement hétérogène constituée de diverses minorités et d'une population majoritaire socialisées dans l'urbain ou le rural, sur les rives occidentales ou orientales. Quant aux Italiens, ils indiquent un niveau faible mais identique de ségrégation en début et en fin de période, probablement dû au fait qu'ils sont moins dispersés sur le territoire métropolitain et plus concentrés dans les communes limitrophes à la région frontière italienne et luxembourgeoise, en Corse et à l'ouest de Toulouse. Ce phénomène vaut également pour les immigrés espagnols qui sont « repliés » en Midi-Pyrénées et sur la première moitié de la côte méditerranéenne (*Ibid.*). De surcroît, il faut compter avec une relative inertie de la mobilité sociale qui amène ces migrants latins à occuper plus souvent des quartiers de classes moyennes.

Deuxième constat, la baisse de l'intensité de la ségrégation s'est principalement opérée entre 1968 et 1975 et dans une moindre mesure de 1975 à 1982 pour chacune des origines sauf pour les Turcs issus

Tableaux 2. Intensité de la ségrégation...

A - ...par origine nationale

Indices de dissimilarité en %

	1968	1975	1982	1990	1999	2007#	1999*	2007*
Algérie	53	44	41	40	38	38	40	40
Maroc	54	47	44	42	41	39	43	41
Tunisie	43	41	38	38	37	37	40	40
Turquie	52	56	56	55	56	53	58	55
Italie	27	25	24	24	26	26	27	27
Espagne	31	29	26	25	26	26	28	28
Portugal	51	37	32	28	28	28	30	30

B - ...par origine « géoculturelle »

	1968	1975	1982	1990	1999	2007#	1999*	2007*
Afrique hors Maghreb	47	51	46	41	36	35	38	37
Maghreb	43	38	37	36	36	36	38	38
Asie	40	43	41	37	36	33	38	35
Asie Extrême-orientale	60	57	51	44	40	37	41	38
Asie du Moyen-Orient	47	50	45	40	43	40	45	42
Europe	22	21	18	17	17	17	18	18
Europe Latine	25	24	21	20	21	21	22	22
Autre Europe	26	27	27	26	26	26	27	27

* Les évaluations des années 1999* et 2007* sont réalisées à partir des IRIS Insee. Les autres évaluations sont effectuées à partir des pseudos IRIS (cf. Données et méthodes).

Afin d'harmoniser la série, il est appliqué pour 2007# une correction qui se déduit pour l'origine concernée en réalisant la différence des indices de 1999 (pseudo IRIS) et de 1999* (IRIS). Le différentiel est ensuite appliqué à 2007#. Exemple pour l'Algérie : $1999-1999^* = -2 \Rightarrow 2007\# = 2007^* - 2$, soit $40 - 2 = 38$.

Champ : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 50 000 h.

Sources : recensements de la population.

d'une immigration plus récente. Cela suggère qu'au cours de la période de forte montée de l'immigration maghrébine cette diffusion spatiale importante s'est réalisée sous la conjonction de la résorption des bidonvilles, d'accès à des formes d'habitat plus variés que les foyers de travailleurs immigrés par un début d'accès au logement social (Wacquant, 2007 ; Verdugo, 2011) et par l'investissement du parc privé. D'un autre côté, la période de forte croissance économique a été particulièrement favorable à l'incorporation de l'immigration, qu'elle que soit sa provenance.

Ensuite, de 1982 à 2007 l'intensité de la polarisation continue de baisser à un rythme plus lent pour les Maghrébins, voire semble stagner dans la dernière période intercensitaire pour les Algériens et les Tunisiens (Tableaux 2A et 2B). L'intensité de la ségrégation stagne quasiment dès 1968-1975 pour les Italiens, à partir de 1982 pour les Espagnols et de 1990 pour les Portugais suggérant une sorte de plafond (plancher serait plus juste) de verre apparemment difficilement franchissable. Ce plafonnement de la ségrégation

vient d'un faisceau de facteurs : caractéristiques sociales en moyenne plus modestes des migrants par rapport aux natifs, patrimoine immobilier plus modeste pour les immigrés, même européens, localisations régionales sélectives près du pays d'origine, habitat davantage urbain que les natifs. On verra plus loin, que ce plafonnement est aussi le résultat d'évolutions contradictoires entre unités urbaines du nord et du sud.

Évolution de l'ampleur de la ségrégation entre 1968 et 2007

Tableaux de la distribution des immigrés, des natifs et des quartiers

Curieusement, si maintenant l'on connaît bien l'intensité de la ségrégation des quartiers de France, jusqu'à présent il n'y avait pas d'estimation de l'ampleur des populations concernées. Ce qui pourrait expliquer, au moins en partie, que la vision d'une société française fortement ségréguée puisse perdurer. L'ampleur de la ségrégation correspond à l'importance quantitative (effectifs, proportions) des populations soumises à une intensité ségrégative donnée. L'une des façons de l'approcher est d'examiner la part des immigrés dans un quartier en fonction du taux d'immigrés de celui-ci, ce qui exprime à la fois l'échelle des intensités observables et les proportions des populations concernées (Tableaux 3). En outre, ces calculs peuvent porter également sur les populations majoritaires et sur les proportions de quartiers.

Afin de simplifier la lecture, il est effectué une première partition en 3 types de quartiers. Le 1^{er} type est composé de 0 à 10 % de migrants, le deuxième de 10 à 20 % et le 3^e au-delà de 30 %. Entre 1968 et 2007, les parts des immigrés habitant des quartiers de faible présence immigrée (0 à 10 %) se sont proportionnellement réduites au profit des quartiers moyennement polarisés ou plus fortement (10 % à 30 % et > 30 % d'immigrés) (Tableau 3B). C'est vrai aussi pour les natifs qui cohabitent davantage dans des quartiers avec une présence immigrée plus importante en 2007 qu'en 1968 (Tableau 3A). La tranche modale de la localisation des immigrés est composée de quartiers où vivent 10 à 30 % de migrants. Elle est relativement stable bien que la partie haute de la tranche a fortement progressé (Tableau 3B). Cette tranche modale concerne environ 60 % des immigrés.

Tableaux 3. Répartitions des immigrés selon leur part dans le quartier

A – Natifs	%					
	1968	1975	1982	1990	1999	2007
0-2%	11,5	9,5	8,7	8,1	7,8	5,1
2-5	20,5	18,6	18,4	19,1	23,4	21,9
5-10	38,1	34,4	32,8	32,9	31,8	30,7
10-20	26,0	31,4	32,9	32,2	28,2	28,9
20-30	3,3	4,9	6,1	6,5	7,1	9,8
30-40	0,4	0,9	1,0	0,9	1,5	3,0
40-50	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,5
50-100	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
Total	100	100	100	100	100	100

B – Immigrés

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
0-2%	1,4	1,0	0,9	0,9	0,9	0,6
2-5	8,2	6,5	6,0	6,2	7,6	6,2
5-10	32,3	25,8	23,4	23,0	22,2	18,3
10-20	43,4	46,3	46,8	45,9	40,9	36,2
20-30	10,8	14,3	16,6	17,9	19,8	23,7
30-40	2,5	4,0	4,4	4,1	6,6	11,5
40-50	1,1	1,4	1,4	1,4	1,7	3,2
50-100	0,4	0,7	0,7	0,6	0,2	0,5
Total	100	100	100	100	100	100

C – Quartiers

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	n 68	n 07
0-2%	10,3	9,0	8,4	7,9	7,4	4,9	875	612
2-5	20,2	17,9	18,0	18,5	21,7	20,2	1 716	2 505
5-10	37,5	33,3	31,9	32,1	30,5	28,7	3 190	3 566
10-20	26,8	32,2	33,1	32,5	29,5	29,5	2 280	3 657
20-30	4,2	6,0	7,0	7,4	8,5	11,7	355	1 455
30-40	0,7	1,2	1,3	1,2	2,0	4,1	59	504
40-50	0,2	0,4	0,4	0,3	0,4	0,9	15	107
50-100	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	7	11
Total	100	100	100	100	100	100	8 497	12 418

n 68, n 07 = nombre de quartiers en 1968, en 2007.

Champ : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 50 000 h.

Sources : série des 6 recensements de la population, Insee.

Dans les quartiers aux plus fortes proportions de migrants (> 30 %) 4 % des immigrés y résidaient en 1968 et plus de 15 % en 2007. L'inflexion à la hausse est intervenue dans la période récente en passant de 2,4 % en 1999 à 5,1 % en 2007 (Tableau 3C). Toutefois, la rupture de série des recensements a possiblement eu un effet plus ou moins important sur ces niveaux (Voir Données). On retiendra qu'au sein des quartiers, l'augmentation de la concentration est intervenue davantage dans les quartiers de 30 % à 40 % de migrants plutôt que dans des quartiers plus concentrés (Tableau 3C). Les quartiers composés majoritairement de migrants sont l'exception plutôt que la règle. Seul 0,1 % des quartiers était dans ce cas en 1968 comme en 2007. En 2007, cela représentait 12 quartiers en France sur les 12 418 quartiers des unités urbaines de plus de 50 000 h... Ces quartiers fortement concentrés abritent environ 0,4 % de la population immigrée en 1968 et 0,5 % en 2007, soit une quasi stagnation. Au vu de la distribution des taux d'immigrés dans les quartiers, ces résultats suggèrent que la grande majorité des immigrés résident dans des quartiers faiblement concentrés où ils représentent entre 0,01 % et 20 % de la

population. Les quartiers moyennement ségrégués représentent 14,7 % des migrants et les situations « extrêmes » (> 50 %) ne représentent plus que 0,5 % des immigrés...

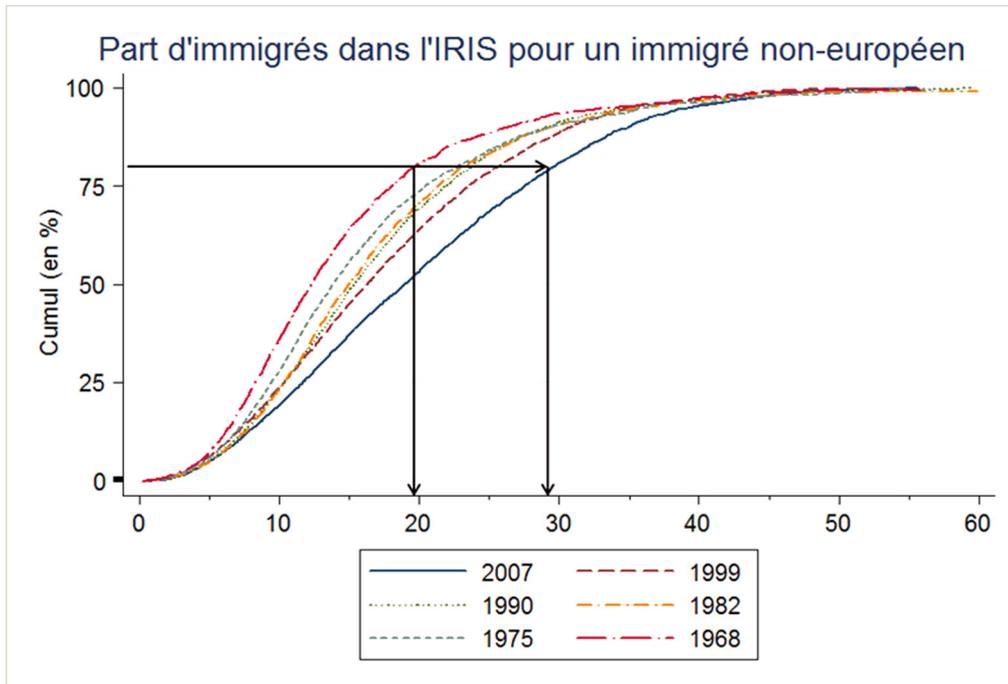
Courbe cumulative des immigrés non-européens

L'agrégation des diverses origines d'immigrés masque des disparités de concentration, principalement entre européens et non-européens. De plus, la partition en tranches est réductrice et demeure malaisée pour mettre au jour des tendances. L'examen de l'évolution de la ségrégation des non-européens sur la période récente grâce à la fonction cumulative des immigrés non-européens selon la présence des immigrés dans les quartiers permet d'échapper à ces critiques (Hartog et Zorlu, 2009). En abscisse sont représentés les quartiers selon leur pourcentage d'habitants immigrés et en ordonnée, les taux cumulés des immigrés non-européens (Graphique).

En 1968, 80 % des immigrés non-européens vivaient dans des quartiers s'étageant de 0 à 20 % d'immigrés. Quarante ans plus tard, la même proportion d'immigrés non-européens cohabite avec 10 % de plus de leurs congénères. La progression de la concentration des immigrés s'est réalisée dans des quartiers d'entre-deux. Sans être « particulièrement » concentrés, ils sont néanmoins surreprésentés par rapport à la moyenne nationale, soit entre 17 % et 30 % d'immigrés en 1999 et 20 % à 35 % en 2007. Ces quartiers abritent environ 35 % des immigrés non-européens. Contrairement aux représentations courantes, les situations de forte ségrégation (la pointe droite de la courbe) se sont réduites à partir du recensement de 1982 indiquant un relatif retrait de ces situations extrêmes.

Pour aider à la compréhension entre des résultats apparemment contradictoires tirés des indices de dissimilarité et des fonctions cumulatives des immigrés non-européens, outre que les dimensions mesurées ne sont pas identiques², il faut prendre en compte quatre facteurs. D'abord, la part des immigrés dans la population totale a été multipliée par 1,35 entre 1968 et 2007, ce qui augmente les proportions attendues d'immigrés dans les quartiers. De fait, les natifs et les immigrés en 1968 vivaient en moyenne dans des quartiers des unités urbaines de plus de 50 000 habitants avec respectivement 8,1 % et 13,6 % immigrés. En 2007, natifs et migrants corésident avec 10,1 % et 18,3 % d'immigrés. De même, la proportion de quartiers où le taux d'immigrés dépasse 20 % était de 5,1 % en 1968 et 16,7 % en 2007 (Tableau 3C). Cette progression relativement importante de la présence de migrants dans les territoires plus polarisés n'est pas fortuite. Elle vient d'une augmentation plus rapide de la part d'immigrés dans les quartiers où ils étaient initialement plus représentés. En suivant les calculs effectués par Bell and Machin (2011) pour la Grande-Bretagne nous avons estimé l'accroissement de l'immigration dans les quartiers a été proportionnellement plus importante dans les quartiers initiaux plus peuplés de migrants. La part prédite dans les quartiers d'au-moins 20 % d'immigrés aboutit à 15,9 % en 2007, soit un écart de 0,8 % avec le taux réellement observé. L'alourdissement de la concentration dans les quartiers de 20 % à 30 % de migrants, et dans une moindre mesure de 30 % à 40 %, ne vient donc pas d'un durcissement de la société française envers l'immigration mais de l'augmentation « mécanique » du stock de migrants.

² Les indices de dissimilarité mesurent une intensité moyenne de la ségrégation alors que la distribution des fonctions cumulatives ne représente plus une moyenne mais l'ensemble des distributions à la fois de l'intensité de la ségrégation par le taux d'immigrés dans le quartier et son ampleur par le pourcentage concerné par cette intensité.

Graphique. Évolution de la concentration des immigrés non-européens dans les quartiers entre 1968 et 2007

Note : Les courbes représentent en ordonnée le cumul en pourcentage des immigrés non-européens et en abscisse le pourcentage d'immigrés toutes origines confondues dans les quartiers.

Champ : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 50 000 h.

Sources : série des 6 recensements de la population, Insee

Ensuite, si les immigrés corésident avec une part plus élevée de migrants que les natifs, c'est à cause notamment de leurs localisations sélectives qui s'effectuent principalement dans les zones urbaines importantes de la moitié Est de la France. Effectivement, l'immigration est largement sous représentée dans la moitié Ouest, en dehors de quelques îlots tels Toulouse et Bordeaux, au profit du Nord, de l'Île-de-France, des frontières belges et allemandes, du couloir rhodanien, de l'arc méditerranéen et de la Corse. C'est d'autant plus vrai pour les immigrés non-européens. Par ailleurs, le changement de composition de l'immigration – les immigrés non-européens représentaient 31 % des immigrés en 1968 et 66,9 % en 2007 – contribue à accentuer la concentration spatiale à cause de la ségrégation plus forte des « nouveaux » migrants. Enfin, les immigrés non-européens possèdent des statuts sociaux plus souvent modestes (par exemple 75 % des hommes algériens sont ouvriers) et des caractéristiques sociales (revenus, diplômes, taille du ménage, capital social, etc.) moins favorables vis-à-vis de l'emploi que celles de la population native. Dès lors, il faut s'attendre à un appariement spatial entre habitats et habitants modestes. De ce fait, la référence pertinente de comparaison de leur niveau ségrégatif est davantage à rapprocher de celle des ouvriers natifs (l'ID de ces derniers est de 0,16 pour la France entière et de 0,24 pour Paris en 2007) et moins de l'ensemble de la population native dont l'éventail des catégories sociales est plus large et la catégorie socioprofessionnelle « moyenne » plus élevée. Si la ségrégation des immigrés ne semble pas réductible uniquement aux inégalités de stratification sociale, néanmoins en première approche environ la moitié de l'indice de dissimilarité en dépendrait³.

³ La dissociation des dimensions de classe et d'ethnicité dans la ségrégation spatiale mériterait une investigation spécifique et approfondie. Il faut rappeler que l'évaluation de la ségrégation ethnique par les indices traditionnellement employés tend à surévaluer la part ethnique en ne tenant pas compte de la part de la ségrégation de classe sociale.

Conclusion

Ce qui ressort de façon saisissante des résultats précédents, c'est la forte dispersion socio-spatiale des immigrés et cela quelle que soit leur provenance d'origine. La très grande majorité des immigrés en France vit des situations résidentielles ordinaires même si c'est dans des quartiers plus souvent populaires que ceux occupés par les natifs. Pour comprendre au moins une part de cette différence, il faut mettre en abyme leurs caractéristiques sociales respectives. Elles sont en moyenne plus modestes pour les migrants, ils disposent d'une durée plus courte d'accession à la propriété et de familles plus souvent nombreuses. Dès lors, la « qualité » de leurs localisations ne peut être identique à celle des natifs. Ainsi, 90 % des immigrés du Maghreb, d'Afrique hors Maghreb et d'Asie résident dans des quartiers où les immigrés toutes origines confondues sont présents entre 0 et 35 % à 38 %, 80 % de ces immigrés non-européens habitent dans des quartiers où les immigrés sont représentés entre 0 et 30 %, la moitié entre 0 et 20 % (Graphique non montré ici). Les résultats et les conclusions auxquelles nous parvenons convergent avec ceux déjà émis pour l'Île-de-France par Edmond Préteceille (2009) et repris par Marco Oberti : les quartiers mixtes y sont majoritaires et seul un nombre limité de quartiers très populaires, souvent formés de grands-ensembles HLM dégradés semblent connaître des difficultés accrues. « Alors qu'ils sont présentés comme la principale configuration urbaine populaire, seulement un peu plus de 20 % des classes populaires et 31 % des immigrés du Maghreb et des autres pays africains y résident. En revanche, les autres types de quartiers ouvriers, où vit donc la grande majorité des ouvriers et des immigrés, n'ont pas connus ce processus et n'ont pas vu leur niveau de ségrégation augmenter. » (Oberti, 2007, p. 637).

Ce qui est maintenant évident, c'est qu'insensiblement la majorité des immigrés non-européens, même parmi les plus discriminés en France, se sont diffusés sur l'ensemble du spectre social des quartiers et se sont incorporés résidentiellement, sans bruit mais massivement. C'est d'ailleurs à cause de leur diffusion et de leur diffusion dans le corps social français, qu'ils sont devenus plus visibles et davantage victimes de la xénophobie. Si leur isolement spatial avait été réel, en même temps qu'ils disparaissaient de la vue des natifs, ils auraient disparu des discours (Wacquant, 2007).

Les quartiers très ségrégués produisent un effet hypnotique d'attraction et conduisent à ériger des situations exceptionnelles de concentrations socioethniques en situations courantes contre les évidences (voir l'exemple de l'insécurité, Pan Ké Shon, 2012). La thématique de l'augmentation continue de la ségrégation (sans qu'il ne soit jamais précisé les lieux exacts, les critères précis, leurs diverses mesures et la période concernée) circule dans les champs médiatique, politique et même académique. Cette circulation d'un champ à l'autre, en bouclant continûment, renforce par la même ces discours et semblent leur donner un fondement dans les faits. Les erreurs d'appréciation de la ségrégation française conduisent à traiter par des mesures exceptionnelles ce qui mériterait un traitement plus global. On ne peut appliquer aux quartiers très ségrégués, par exemple les 12 quartiers où les migrants sont majoritaires, aux milliers de quartiers populaires où les migrants sont surreprésentés mais vivent des situations résidentielles « ordinaires ». L'impression qui domine en Europe est que les débats sur la ségrégation ethnique « sont les plus vifs dans des pays et les villes qui montrent des niveaux étonnamment bas d'inégalités spatiales » (Musterd, 2005, p. 340). Partout où l'inquiétude était faible, la ségrégation ethnique a tout d'abord été vue comme un problème de pauvreté et l'accent a été mis sur une politique de sa réduction et des autres formes de marginalisation socio-économique. Là où la ségrégation était perçue avec inquiétude, elle était considérée comme un phénomène spatial, voire ethnique.

Références bibliographiques

- Bell B., Machin S., 2011, *Immigrant Enclaves and Crime*, IZA Discussion Paper n° 6205, <http://ftp.iza.org/dp6205.pdf>.
- Cutler M., Glaeser E., Vigdor J., 1999, *The Rise and Decline of the American Ghetto*, *Journal of Political Economy*, Vol. 107, No. 3, pp. 455-506.
- Duncan B., Duncan O.D., 1955, "A methodological analysis of segregation indexes", *American sociological review*, 20, 2, pp. 210-217.
- Hårsman B., 2006, *Ethnic Diversity and Spatial Segregation in the Stockholm Region*, *Urban Studies*, Vol. 43, No. 8, 1341-1364.
- Hartog J., Zorlu A., 2009, "Ethnic segregation in The Netherlands: An analysis at neighbourhood level." *International Journal of Manpower*, 30(1/2):15-25.
- Kirszbaum T., 2008b, *Mixité sociale dans l'habitat: revue de la littérature dans une perspective comparative*, Paris : La Documentation française 141 p. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110073310/>.
- Murdie R.-A., Borgegard L.-E., 1998, *Immigration, Spatial Segregation and Housing Segmentation of Immigrants in Metropolitan Stockholm, 1960-95*, *Urban Studies*, 35: 1869-1888.
- Musterd S., 2005, *Social and ethnic segregation in Europe: levels, causes, and effects*, *Journal of urban affairs*, Vol. 27, n° 3, p. 331-348.
- Noiriel G., 1988]1992, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers Historique », réédition « Points-histoire », Paris, Seuil.
- Oberti M., 2007, *Le trompe-l'œil de la ségrégation et ses effets sur la mixité*, in *Repenser la solidarité*, Dir. Serge Paugam, PUF, p. 635-654, Le lien social.
- Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2010. – Rapport 2010 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, *Les éditions du CIV*, 318 p.
- Pan Ké Shon J.-L., 2012, *Perception of insecurity in poor neighbourhoods: Racial proxy or pure discrimination hypotheses?*, *Urban Studies*, 49(3) pp. 615-635.
- 2009, « Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles », *Revue française de sociologie*, 50(3), p. 451-487.
- Préteceille E., 2009, « La ségrégation ethno- raciale dans la métropole parisienne », *Revue française de sociologie*, 50(3), p. 489-519.
- Simpson L., 2007, *Ghettos of the mind: the empirical behaviour of indices of segregation and diversity*, *J. R. Statist. Soc. A*, 170, Part 2, p. 405–424.
- Verdugo G., 2011, *Logement social et ségrégation des immigrés en France (1968-1999)*, *Population*, vol. 66, n° 1, p. 171-196.
- Wacquant L., 2007, *Parias urbains, Ghetto, banlieues, État. Une sociologie comparée de la marginalité sociale*, La Découverte, coll. « La Découverte/Poche ».